

L’Irlande et le parlement anglais en 1847

John Lemoinne

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

L'IRLANDE

ET

LE PARLEMENT ANGLAIS EN 1847.

LA LOI DES PAUVRES.

La condition sociale de l'Irlande est, pour l'Angleterre, ce que la guerre d'Espagne fut pour Napoléon. L'empereur avait beau mener à l'autre extrémité de l'Europe ses aigles victorieuses, sa pensée soucieuse restait enchaînée au pied des Pyrénées ; il sentait qu'il laissait là, à sa porte, à son foyer, quelque chose comme un ennemi domestique ; cette incessante inquiétude arrêtait tous ses élans, paralysait tous ses mouvemens ; en un mot, il n'était pas libre. L'Angleterre, elle aussi, a beau s'élancer à pleines voiles et à toute vapeur sur toutes les mers du monde, jeter sur tous les rivages les merveilles de son industrie ; elle a beau s'étendre, se dilater, se multiplier, se rire de l'espace, elle se sent retenue par une chaîne qui de temps à autre lui donne des secousses douloureuses. Tant qu'elle devra laisser après elle l'arrière-pensée de l'Irlande, l'Angleterre ne sera pas tranquille, elle ne sera pas libre.

La famine de cette année a été pour elle un enseignement terrible. Elle a réveillé en elle, en même temps que le sentiment de la pitié et l'humanité, celui de la conservation. L'Angleterre a compris que pour elle-même il fallait, d'une manière ou d'une autre, régler le sort de l'Irlande. Elle a fait trêve à ses querelles

politiques ; les partis ont gardé le silence dans ce grand désastre, comme on se met à parler bas dans un cimetière. Et l'Irlande en effet n'était plus qu'un vaste cimetière, ou plutôt un charnier, car on avait renoncé à enterrer les morts. Comme dans Macbeth, on aurait pu dire : « Quand la cloche de la mort sonne, on ne demande plus pour qui. » Il faudrait remonter au siége de Jérusalem, emprunter à Manzoni l'effrayant tableau de la peste de Milan, pour donner une idée du spectacle qu'a offert l'Irlande cette année. Lord Brougham disait que ni dans les pages de Josèphe, ni sur les toiles du Poussin, ni dans les chants désespérés de Dante, on ne pouvait rencontrer rien de semblable. Lord John Russell appelait cela « une famine inconnue dans les temps modernes, une famine du XVI siècle frappant une nation du XIX. » Dans quel siècle, dans quel pays, dans quelle histoire, dans quel roman aurait-on pu rencontrer des horreurs pareilles à celles qui désolèrent le village désormais célèbre de Skibbereen ? Quand un étranger maintenant va en Irlande, il demande où est Skibbereen ; on lui montre sur la carte un petit point noir, une tache imperceptible, mais indélébile. C'est de Skibbereen qu'on a rapporté ceci, que nous traduisons :

« Quand le médecin entra, il trouva la fille étendue sur un misérable tas de paille, à côté d'un cadavre qui était déjà vert de putréfaction… Elle était ainsi avec ce corps depuis deux jours… Le père prit le corps de sa femme, le porta au cimetière, et le laissa sur une tombe. Un paysan qui passa le lendemain l'enterra, après quoi il alla prendre sa fille, la porta sur son dos à l'hôpital, et la déposa contre la porte. Elle mourut une demi-heure après… Dans ce village, il est mort depuis le commencement du mois soixante-dix individus, seulement de faim. En passant dans les rues, je remarquai que tous les chiens, que ces pauvres gens aiment tant à

avoir chez eux, avaient disparu. On me dit qu'ils étaient morts de faim ; mais, à la manière dont on me répondait, je fus forcé d'arriver à conclure, quelque horrible et incroyable que ce puisse être, que ces malheureux les avaient mangés. »

C'est de ce lieu maudit qu'il vint à Londres une députation pour demander du secours. L'épouvantable histoire de Skibbereen frappa l'Angleterre de pitié et de terreur, et une souscription fut aussitôt ouverte, en tête de laquelle apparurent les noms de la reine et des ministres ; mais que pouvait la charité privée en présence de pareils désastres ? Le mal avait, par son excès même, cessé d'être un danger pour la sécurité publique. Ce malheureux peuple n'avait pas même la force de murmurer ou de se révolter. Il était terrassé, anéanti ; il ne parlait plus, ne remuait plus ; on ne saurait dire s'il pensait encore. Le spectre de la famine dominait tout, et se promenait dans ces allées de morts et de mourans comme dans un royaume. Enfin c'était à ce point, qu'on put écrire et imprimer ceci :

« Il a été calculé par les comités de secours, et il paraît que cette évaluation est admise par les membres du cabinet, que la famine irlandaise tuera probablement 2 millions d'individus cette année… Deux millions en 12 mois, hommes, femmes ou enfans, cela fait 5,479 par jour, 228 par heure, et un peu plus de 4 à la minute. Nous mentionnons un fait connu dans les cercles politiques en disant que 2 millions de morts, soit par la faim, soit par les maladies venant de la faim, est l'évaluation actuelle des personnes qui tiennent au gouvernement de sa majesté.

C'est dans cet état que se trouvait l'Irlande au commencement de l'année 1847, vers le milieu du XIX siècle. On y mourait de faim un peu plus de quatre à la minute. La prudence politique et

la plus vulgaire humanité commandaient de mettre, autant que le permettaient les forces humaines, un terme à un des plus abominables scandales de l'histoire. Si l'Angleterre avait pu, sans attaquer les sources de sa propre vie, couper le lien qui rattachait l'Irlande à son flanc, et abandonner ce malheureux peuple sur le grand Océan comme un enfant trouvé, assurément elle n'aurait pu qu'y gagner. Nous ne voulons pas dire qu'elle l'eût fait : ce serait une accusation aussi dénuée de sens que de justice ; mais, de gré ou de force, l'Angleterre et l'Irlande se tiennent, et l'Angleterre ne peut pas laisser l'Irlande mourir de faim. Il fallait donc pourvoir à la nourriture de 3 ou 4 millions de pauvres. L'année dernière, le parlement avait voté un bill appelé l'acte du labourrate, ou du salaire, par lequel le gouvernement était autorisé à employer les indigens à des travaux, soit d'utilité publique, soit d'utilité privée, sur les grandes routes ou sur les propriétés particulières. Au commencement de cette année, le gouvernement employait ainsi plus de 500,000 hommes, et dépensait environ 25 millions par mois. Ce n'était là pourtant qu'un remède temporaire. On pouvait, à force d'argent, à force de sacrifices, prolonger la vie de quelques millions de misérables ; mais changeait-on leur condition ? L'existence de tout un peuple, la sécurité d'un grand empire, restaient abandonnées au caprice des saisons, affaire de pluie ou de beau temps. Cette épée menaçante restait toujours suspendue sur la tête de l'Angleterre. Chaque matin, elle était exposée à entendre, à son réveil, tout un peuple lui demander du pain ; chaque jour, elle pouvait voir ses rivages envahis par des flots de barbares qui apportaient dans ses grandes villes la fièvre, la peste, et tout le sinistre cortége de la faim.

Pour résoudre un problème tellement en dehors des règles ordinaires, il ne fallait rien moins qu'une révolution dans les fonde-

mens de la société irlandaise. Cette révolution, elle est décidée, elle est commencée. Le parlement anglais l'a votée dans sa dernière session ; elle s'appelle la loi des pauvres.

Cette loi a été l'œuvre principale de la session ; elle a été, à vrai dire, toute la session. La suivre dans les diverses phases qu'elle a eu à traverser, ce sera raconter la dernière année du parlement qui vient d'être renouvelé. Les débats de cette session orageuse sont l'oraison funèbre, les novissima verba d'une classe qui a commis de grandes fautes, mais qui en est aujourd'hui cruellement punie, nous voulons dire la classe des propriétaires irlandais. Pendant des siècles, ils ont laissé le peuple d'Irlande croupir dans la misère, dans le vice, dans l'ignorance ; ils l'ont laissé tomber à l'état sauvage. Cette masse d'infirmités et d'impuretés sociales n'a fait que s'accroître d'âge en âge, et en ce moment elle est devenue trop lourde à porter. L'Angleterre elle-même a plié sous le poids ; elle l'a secoué et l'a rejeté sur les épaules de l'Irlande, qui n'y résistera pas. On peut prédire à coup sûr qu'avant deux ou trois ans, la moitié de la terre en Irlande aura changé de mains.

Du reste, les conséquences de la loi des pauvres étaient prévues. On savait très bien en Angleterre que cette loi aurait pour effet inévitable de ruiner la moitié des landlords de l'Irlande. Avant l'ouverture de la session, on organisait ouvertement des plans pour les déposséder ; ces projets de confiscation étaient discutés comme si c'eût été la chose du monde la plus naturelle, la plus inévitable ; les Anglais n'y mettaient pas le moindre ménagement, et le sacrifice de toute la classe des landlords, leurs anciens alliés, était pour eux comme un fait accompli. Sous les coups de la famine, sous les cris de l'émeute, sous la menace

d'une spoliation générale, les landlords se réveillèrent et s'agitèrent. Quelques-uns, comme le marquis de Sligo, le comte de Roden, lord Monteagle, M. Ralph Osborne, se mirent à la tête du mouvement. M. Osborne surtout, le plus actif et le plus clairvoyant, écrivait dans les journaux, adressait aux petits propriétaires sommations sur sommations pour les engager à s'unir, à s'organiser et à agir. « Si vous voulez garder la terre, leur disait-il, il faut vous remuer. Signez des réquisitions ; faites appel à tous ceux de votre classe, et établissez un conseil dans la métropole de l'Irlande. » Et leur parlant de l'acte du labour-rate, il leur disait : « Si cet acte continue encore deux mois, comment paierez-vous l'intérêt des hypothèques et les parts des sœurs et des cadets ? Vous n'avez qu'une alternative, l'union ou la banqueroute. »

Ces appels pressans furent entendus. Les landlords se rassemblèrent à Dublin, et formèrent une espèce de ligue. Les questions politiques furent ajournées ; les différences de parti et de religion furent écartées, et on put croire un instant à l'établissement d'un parti irlandais. C'était la première fois depuis l'union, c'est-à-dire depuis l'ouverture de ce siècle, qu'il semblait se former en Irlande une ligue purement nationale ; le danger commun rapprochait tous les intérêts divers. Peu de temps avant la réunion du parlement, cette ligue transporta son centre de Dublin à Londres. Les membres irlandais des deux chambres essayèrent de former, à côté du parlement impérial, une sorte de parlement national, et ils établirent le siége de leurs délibérations dans Old palace Yard, aux portes même des autres chambres. Ils n'avaient naturellement aucune prétention à constituer une législature indépendante : ce n'était qu'un club où ils venaient arrêter la conduite qu'ils tiendraient dans le parlement ; mais c'était peut-être le plus grand pas qui eût jamais été fait vers la fusion des divers

partis irlandais. Tories et libéraux, protestans et catholiques s'y donnaient la main ; les Westmeath, les Downshire, les Castlereagh, s'y rencontraient avec les O'Connell, les Grattan et les O'Brien.

Mais toutes ces tentatives, tous ces efforts, devaient échouer devant une puissance supérieure. On verra bientôt comment cette confédération irlandaise fut battue en brèche, démantelée et dispersée en poussière dans le parlement anglais. La plus grande part de cette œuvre revient au parti radical ; elle appartient principalement, dans la presse, au Times, dans la chambre des communes, à M. Roebuck. Le journal le plus répandu et l'orateur le plus redouté de l'Angleterre furent, chacun dans sa sphère, au dehors et au dedans de la législature, les organes les plus populaires de la réaction contre les landlords de l'Irlande. Le gouvernement anglais, dans tout le cours de la session, ne fit que suivre l'élan donné à l'opinion publique sans lui et malgré lui. Nous connaissons peu d'exemples où ce qu'on appelle en Angleterre la pression du dehors ait agi avec autant de puissance et presque de tyrannie sur un gouvernement et sur une législature.

Ce fut dans ces circonstances que s'ouvrit la session de 1847, une des plus confuses, des plus agitées et des plus fécondes en résultats encore problématiques qu'ait jamais vues le parlement de la Grande-Bretagne. Elle s'ouvrait sous de tristes augures. Ce fut, dit-on, d'une voix basse et émue que la reine Victoria donna lecture de son discours ; la famine et l'Irlande y occupaient la première et la plus grande place. Le paragraphe le plus important de ce discours était celui-ci : « J'ai à diriger votre attention sur la condition permanente de l'Irlande. Vous verrez, dans l'absence de toute excitation politique, une occasion d'envisager sans pas-

sion les maux sociaux qui affligent cette partie du royaume-uni. » Ce peu de mots renfermaient la tâche de toute la session. Ils indiquaient aussi que l'Angleterre remontait enfin à la véritable source des maux de l'Irlande, qu'elle allait abandonner la fausse voie des réformes purement politiques, pour entrer dans celle des réformes sociales ; qu'au lieu d'appliquer année par année des palliatifs à la maladie de ce triste pays, elle allait y chercher des remèdes permanens, et que l'Irlande ne devait plus être, comme elle l'avait été trop long-temps, la matière à expériences, le champ de bataille des partis.

Cet esprit d'action commune se dessina dès la première séance du parlement, dans la discussion de l'adresse. Les chefs des trois principaux partis dans la chambre des communes, lord John Russell, sir Robert Peel, lord George Bentinck, déclarèrent qu'ils regarderaient la question irlandaise comme une question neutre, et l'envisageraient sans aucune intention d'antagonisme politique. Cette première séance fut curieuse en ce que les hommes principaux de la chambre y prirent immédiatement l'attitude qu'ils conservèrent ensuite pendant le reste de la session. Lord George Bentinck, au nom du parti tory ou protectioniste, inclinait visiblement du côté des landlords. Lord John Russell, sur lequel, en sa qualité de chef du gouvernement, reposait la plus grande part de responsabilité, justifiait à l'avance la complète impuissance où devait se trouver un pouvoir exécutif quelconque de faire face à des difficultés d'une nature surhumaine et providentielle, et il disait :

« Considérant la manière dont a vécu jusqu'à présent le peuple irlandais, considérant qu'une grande proportion de la population est ordinairement trente semaines par an dans l'impos-

sibilité de se procurer de la nourriture, considérant la position de gens habitués à vivre avec un seul repas de pommes de terre par jour, je ne puis croire que par aucune mesure le gouvernement ou la législature puisse empêcher de cruelles souffrances, et même dans certains cas la mortalité. Les Irlandais n'ont pas les ressources des Anglais ; ceux-ci, dans des temps de malheur, peuvent retrancher quelque chose de leur subsistance habituelle. Les Irlandais n'ont point cette ressource : ils ne peuvent rien retrancher d'une nourriture qui n'est pas même suffisante dans les temps les plus heureux. Je ne vois donc, je l'avoue, aucun moyen de faire entièrement face à la crise actuelle. »

Ainsi, dès le début de la session, le pouvoir exécutif faisait l'aveu public de son impuissance. Lord John Russell eût sans doute été tout prêt à remettre une responsabilité si lourde en des mains plus hardies ou plus habiles, s'il y en avait eu ; mais il n'y en avait pas. Sir Robert Peel gardait sa position d'observation, promettant un concours désintéressé, satisfait peut-être de se voir déchargé d'un pouvoir dont l'exercice était devenu si difficile.

Ce fut au milieu de cette suspension d'armes des partis politiques proprement dits que commença, dans la chambre des communes, la bataille du parti irlandais et du parti radical anglais. Les Irlandais ouvrirent l'attaque. M. Smith O'Brien ramassa une à une toutes les misères de son pays et les jeta à la face de l'Angleterre en lui disant : « Voilà votre ouvrage ! » et il déclara qu'il rendait le gouvernement anglais responsable de la mort de chaque Irlandais qui succomberait sous la famine. Cette ébullition irlandaise était d'une haute imprudence au moment même où les Anglais supputaient les sommes que leur avait déjà coûtées

la famine de leurs voisins. M. Roebuck se leva et commença la série de ces tirades sanglantes qu'il renouvela si souvent dans la suite.

« Je sais bien, s'écria-t-il, quels mendians nous allons voir arriver d'Irlande. Je dis le mot. Je m'attends à toutes les criailleries ; mais je dirai mon opinion. C'est mon devoir envers le peuple d'Angleterre, que je représente. Je dis que ce n'est pas au peuple d'Angleterre à entretenir le peuple d'Irlande. Et maintenant, un mot aux landlords. Il y a trois cents ans que le parlement anglais fait des lois à leur profit contre le peuple d'Irlande, et qu'il leur permet de faire leurs affaires particulières à ses dépens… Le parlement n'a rien fait pour le peuple. Pour les landlords, il a créé toutes sortes de priviléges. Eh bien ! ils en ont usé et abusé ; ils ont réduit le peuple au paupérisme, et maintenant, après trois cents ans de législation à leur profit, ils s'en viennent demander à l'Angleterre, non-seulement de les soutenir, mais d'entretenir les pauvres qu'ils ont faits. Or, je dis, et je m'adresse ici aux représentans anglais, je dis que notre devoir est de forcer la terre de l'Irlande à nourrir les pauvres de l'Irlande. Nous allons remanier la loi des pauvres d'Angleterre. Eh bien ! je demande pour l'Irlande l'égalité. Je demande seulement que, dans la loi des pauvres, à ces mots : « En Angleterre et en Écosse, » on ajoute simplement ceci : « et en Irlande. » Rien de plus. Je ne demande que des lois égales ; mais je ne voterai point pour des mesures qui auront simplement pour objet de taxer le peuple laborieux, industrieux, pacifique et régulier de l'Angleterre, au profit de cette anarchie qui règne dans ce royaume que, par un monstrueux abus de la parole, nous appelons le royaume frère. Si le gouvernement cède aux clameurs des Irlandais, il sera responsable des conséquences. Tous les pauvres de toutes les paroisses

d'Angleterre auront le droit de venir lui dire : Vous nourrissez les Irlandais, nourrissez-moi.

Cette sortie sauvage fut comme un brûlot lancé dans la discussion. À peine M. Roebuck s'était-il rassis qu'une légion d'Irlandais se leva et déborda contre lui en invectives. Il y en eut un qui l'assimila à un crapaud ; un autre, relevant l'épithète de mendiant, s'écria : « Mais c'est avec de l'argent irlandais que vous avez bâti le palais de la reine et que vous embellissez votre capitale ; c'est avec de l'argent tiré de l'Irlande que les Lansdowne, les Hertford, les Devonshire, ont construit leurs hôtels. »

Au milieu de ces querelles amères, la grande question, celle de savoir sur qui retomberait la charge des pauvres en Irlande, sur les possesseurs de la terre ou sur le gouvernement, n'avait été posée que par les deux partis extrêmes. C'était au gouvernement à prendre le rôle d'arbitre, et à tenter, comme le font nécessairement tous les gouvernemens, une transaction. Ce fut en effet ce qu'entreprit lord John Russell dans les mesures dont il vint exposer le plan à la chambre des communes le 25 janvier. Ainsi qu'on va le voir, l'objet principal de ces mesures était de faire, en faveur des propriétaires d'Irlande, la part de la calamité publique qui avait pesé sur eux comme sur le peuple, et de les aider à sortir d'une ruine imminente, mais en même temps de les assimiler aux propriétaires anglais, en leur faisant supporter désormais la taxe des pauvres.

Le plan du ministère pouvait se diviser en deux parties : l'une comprenant seulement des mesures temporaires, l'autre embrassant les mesures permanentes. Il fallait avant tout parer aux nécessités du présent, arrêter, autant que possible, les ravages quotidiens de la famine, venir au secours du peuple, en un mot lui

donner à manger. Pour cela, il n'y avait de possible que les mesures directes, les secours de la main à la main. Trois ou quatre millions d'individus mourant littéralement de faim n'avaient pas le temps d'attendre ; ce qu'il leur fallait, ce n'était pas même du travail, c'était du pain, c'était de la soupe. Le gouvernement proposait donc de constituer dans chaque district électoral de l'Irlande des comités de secours autorisés à recevoir des souscriptions du public et des donations du trésor, et à lever des taxes ; avec ces fonds, ils devaient établir des cuisines de soupes (soup-kitchens) et distribuer des rations aux indigens, à tous les indigens, sans exiger de travail en retour.

Ce système de distribution en grand devait remplacer celui de l'entreprise de travaux publics. Immédiatement après cette mesure en faveur du peuple, il en venait une en faveur des landlords. Nous rappellerons que primitivement les sommes avancées par le trésor pour des travaux d'utilité publique ne l'avaient été qu'à titre de prêt, et que le recouvrement devait en être perçu sur les propriétaires. Lord John Russell, prenant en considération les embarras dans lesquels se trouvaient les landlords, proposait maintenant de leur remettre la moitié de cette dette. C'était simplement légaliser une faillite inévitable. On savait parfaitement bien en Angleterre que cet argent ne serait jamais rendu, par la raison toute simple que les landlords, quand même ils l'auraient voulu, n'auraient jamais pu le rendre. C'était donc, pour le trésor, de l'argent perdu, et le gouvernement, en proposant de décharger les Irlandais de la moitié de cette dette, ne leur faisait pas une grande faveur. En même temps il proposait d'avancer encore 50,000 livres sterling aux propriétaires pour les aider à acheter des semences. Il eût mieux valu ne rien proposer du tout,

car 1,250,000 francs ou rien, pour un pareil objet, c'était à peu près la même chose.

Après ces mesures temporaires venaient les mesures permanentes. Celles-ci embrassaient d'abord des secours donnés aux landlords pour améliorer leurs terres, ensuite des entreprises d'utilité publique faites par le gouvernement lui-même, enfin, pour couronnement, l'entretien légal des indigens, par les possesseurs de la terre, c'est-à-dire une loi des pauvres.

Comme on le voit, il y avait encore là une part pour les propriétaires et une part pour le peuple. Voici comment devaient être réglées les avances faites par l'état aux landlords. Tout propriétaire voulant introduire des améliorations dans ses terres pouvait recevoir un prêt en argent remboursable dans l'espace de vingt-deux ans, et portant intérêt à 3 et demi pour 100 ; il pouvait aussi, en payant l'intérêt à 6 et demi pour 100 pendant ces vingt-deux ans, amortir sa dette.

Le gouvernement proposait aussi de consacrer une somme de 25 millions de francs à l'achat par l'état des terres en friche. Il avait été calculé qu'il y avait en Irlande environ 4,600,000 acres de terre non cultivée ou dans une culture imparfaite, les propriétaires n'ayant pas le capital nécessaire pour les exploiter et les faire valoir. Le possesseur nominal de la terre aurait le droit d'emprunter à l'état de l'argent pour faire valoir lui-même ; mais, s'il n'usait point de cette faculté, et s'il laissait la terre en friche ou au-dessous d'une certaine valeur, alors l'état aurait le droit de l'exproprier et de le déposséder, moyennant une certaine indemnité, d'une valeur qu'il laissait dormir, et qui était ainsi perdue pour la communauté. Ces terres, devenues propriétés de l'état, devaient ensuite être soit vendues, soit affermées en lots plus ou

moins considérables, et amener ainsi la création d'une classe nouvelle de propriétaires.

Un projet de loi devait être aussi présenté pour faciliter la vente des terres hypothéquées. Cette partie du plan ministériel touchait à une des plaies les plus vives de l'Irlande. Il n'y a pas de pays au monde où la propriété soit livrée à autant de désordre et d'anarchie. En Angleterre et en Écosse, le propriétaire titulaire est aussi propriétaire réel ; les rapports sont directs entre lui et ses tenanciers. En Irlande, il y a toujours trois ou quatre propriétaires. Il y a celui qui a le titre, et qui presque toujours n'a pas autre chose. Au-dessous de lui, il y en a un autre qui tient les hypothèques et à qui appartient la plus grande partie du revenu ; celui-là a au-dessous de lui un middleman, c'est-à-dire un agent intermédiaire qui lui paie une certaine rente au prix de laquelle il gère, administre, afferme la terre à une multitude de petits fermiers qui se font une concurrence effrénée, et desquels il extorque le plus de rente possible. Ces biens étant substitués, le propriétaire ne peut les vendre, et les familles se transmettent ainsi d'âge en âge un héritage inextricable de dettes et de désordre. Dans un pareil état de choses, il était souvent impossible d'arriver jusqu'au véritable propriétaire, et l'établissement d'une loi des pauvres devenait, en particulier, à peu près impraticable. Quand la détresse publique effrayait le monde de ses scandales, quand les indigens restaient abandonnés à la grace de Dieu dans les campagnes, et quand on voulait remonter jusqu'au propriétaire responsable qui était tenu de contribuer aux charges de la paroisse, on en perdait la trace, et on se trouvait au milieu d'une légion d'exploitateurs de la terre qui se renvoyaient de l'un à l'autre cette responsabilité écrasante.

Il fallait donc opérer une révolution dans cette condition de la propriété, pour arriver à l'établissement régulier d'une loi des pauvres comme en Angleterre et en Écosse, et c'était la perspective de cette loi qui dominait tout le projet du gouvernement, qui en était, comme nous l'avons dit, le couronnement. L'état disait aux propriétaires : « Nous vous prêterons de l'argent pour vous aider à cultiver vos terres, nous vous autoriserons à en vendre une partie pour que vous puissiez garder le reste ; en un mot, nous tâcherons de faire de vous ce que vous n'êtes pas, c'est-à-dire des propriétaires réels et non plus des simulacres de propriétaires. De votre côté, par votre zèle, par votre travail, par le retour à l'ordre, à l'économie, vous répondrez aux sacrifices que le public fait pour vous ; en recouvrant la propriété, vous en accepterez les devoirs. Nous élèverons les propriétaires de l'Irlande à l'état de ceux de l'Angleterre et de l'Écosse, mais à la condition que, comme ceux-ci, ils se chargeront de l'entretien légal et régulier des pauvres. »

En terminant l'exposé des plans du gouvernement, lord John Russell faisait appel à la coopération de toutes les classes, et il disait :

« Je ne suis pas de ceux qui croient qu'il suffit d'un gouvernement bienfaisant pour rendre un pays florissant. Il y a des choses que la couronne ne peut accorder, que le parlement ne peut ordonner : c'est la confiance en soi-même et l'esprit de coopération. Je dois dire franchement qu'en vérité je désespérerais de cette tâche, si je ne voyais pas dans le peuple d'Irlande des symptômes de plus de confiance dans sa propre énergie et ses propres ressources, et d'une plus grande disposition à s'aider mutuellement. S'il veut regarder l'Angleterre et l'Écosse, et voir ce que peuvent

faire l'industrie et la persévérance ; s'il veut se mettre courageusement à l'œuvre, il a des ressources qui le tireront victorieusement de sa condition présente. Le sol est fertile ; il a fait l'admiration des étrangers et des voyageurs de toutes les nations. Le peuple est fort et industrieux, car ce même homme qui erre dans l'inertie et l'oisiveté sur les montagnes du Tipperary, qui se borne à cultiver pendant quelques jours son misérable lot de pommes de terre, qui avec ses gages et avec son porc a pu payer sa rente et gagner sa triste existence, il a peut-être un frère à Liverpool ou à Glasgow, ou à Londres, qui, à la sueur de son front, fait du matin au soir concurrence aux plus robustes travailleurs de l'Angleterre et de l'Écosse, et gagne des salaires égaux aux leurs. Sans doute, il y a de grands maux ; il y a eu de grandes fautes. Heureux si nous pouvons jeter les fondemens d'un avenir meilleur ; bienheureux les Irlandais, s'ils prennent pour maxime : Aide-toi, le ciel t'aidera. Et alors nous pourrons dire enfin que l'adversité a aussi ses avantages ! »

Les projets du gouvernement furent diversement accueillis. Les Irlandais acceptèrent avec empressement, sinon avec reconnaissance, les secours qu'on leur offrait, tout en protestant à l'avance contre la loi des pauvres, et se promettant bien de la combattre. Les radicaux et les économistes anglais jetèrent feu et flammes contre les avances faites aux landlords, et réclamèrent à grands cris une poor law. À la bourse, on se demandait ce que tout cela coûterait, et où on prendrait l'argent. L'état des affaires empirait ; l'escompte montait, et c'était quand l'argent devenait de plus en plus rare qu'on proposait d'en prêter aux landlords à un intérêt presque fictif. M. Roebuck était, comme toujours, à la tête de l'opposition. Une loi des pauvres, selon lui, était la seule chose qui pût mettre un terme à une condition sociale où le

peuple était en famine chronique, et les landlords en faillite également chronique.

« Les Irlandais, disait-il, ont l'air de croire que le premier devoir de l'Angleterre, c'est de les nourrir, de les habiller, et de leur faire la barbe. Non, je n'ai jamais vu un pareil spectacle ! Une grande nation, avec un climat aussi beau que celui de l'Angleterre, une population physiquement plus forte, et des qualités intellectuelles égales sinon supérieures, mais avec cette différence qu'elle manque de ce courage moral qui donne à l'Anglais la force de se suffire à lui-même ! »

Le vieux M. Hume, préposé depuis un demi-siècle à la garde du budget, voyait avec effroi s'arrondir les chiffres des sommes promises aux Irlandais. « Ils remercient le ministère, disait-il d'un ton lamentable, et ils s'en vont contens, absolument comme s'il ne s'agissait que d'emporter de l'argent, de l'argent, de l'argent ! »

Naturellement les Irlandais rugissaient et bondissaient sous ces assauts qui se renouvelaient à chaque séance. Ils faisaient des irruptions en masse sur leur plus inexorable ennemi. « Je ne veux pas, disait M. Grattan, un des fils du célèbre Irlandais, je ne veux pas appeler ses discours de la satire, ni de la virulence, ni même de la calomnie ; c'est le poison d'une petite vipère ratatinée. » M. John O'Connell l'adjurait de les laisser en repos, en lui disant « de choisir un jour pour exhaler à son aise toute sa bile sordide et toutes ses viles injures contre les Irlandais. » Quant à M. Roebuck, il était dans son élément. « C'est bien, disait-il, vous avez beau crier, le bœuf lui-même peut sentir la piqûre de la vipère ; son dard est armé de la vérité, et il est clair qu'il a touché juste. »

Au milieu de ces querelles passionnées, la voix calme de l'homme d'état avait de la peine à se faire entendre. L'opinion de sir Robert Peel était attendue avec impatience. L'ancien ministre jugea les projets de ses successeurs avec réserve et bienveillance. En ce qui touchait les mesures temporaires, il les approuva et en pressa l'exécution. Quant aux mesures permanentes, il insista, comme lord John Russell, sur la nécessité de la coopération des particuliers. « Il faut, disait-il, apprendre aux propriétaires irlandais à se passer du gouvernement. Soyons justes, soyons libéraux à leur égard ; mais, qu'on en soit bien sûr, ce serait paralyser leurs propres efforts que de leur apprendre à compter sur le gouvernement. »

On ne peut s'empêcher de remarquer ici combien lord John Russell et sir Robert Peel, les hommes les plus modérés et les plus éclairés, raisonnaient, en parlant de l'Irlande, d'un point de vue exclusivement anglais. En Angleterre, en effet, l'état n'est rien ou presque rien ; c'est un pays où la centralisation est l'objet d'une antipathie invincible. La grandeur, la richesse, la prospérité de la nation, sont l'œuvre du travail privé, du courage privé, de la persévérance et de l'industrie privées. Toutes les grandes choses en Angleterre sont accomplies soit par des particuliers, soit par des associations, depuis l'éducation du peuple jusqu'à l'émancipation des esclaves et l'affranchissement du commerce. Nous ne voulons point discuter ici les inconvéniens ou les avantages de la centralisation ; ce n'est pas une affaire de système, mais une affaire de mœurs. En France, on ne conçoit rien sans l'intervention de l'état ; en Angleterre, quiconque proposerait de faire exécuter les chemins de fer par l'état serait pourvu d'un conseil de famille. Ce n'est pas avec des lois qu'on corrige des habitudes nationales ; aussi tous les raisonnemens des économistes

anglais, les appels qu'ils faisaient au zèle privé, à l'industrie privée, pouvaient être fort justes, mais ils avaient le tort de s'adresser à des Irlandais. Le gouvernement anglais fut ainsi conduit à abandonner une des parties les plus importantes de son plan, celle qui concernait l'appropriation par l'état des terres en friche. Quelques sarcasmes assez mal placés de sir Robert Peel suffirent pour lui faire docilement courber la tête. Ce fut une des grandes fautes de la session. Ce qui manque, en effet, à l'Irlande, et ce que le gouvernement anglais devait s'efforcer d'y créer, c'est une classe moyenne de propriétaires, une classe intermédiaire entre le landlord endetté et le petit fermier ruiné. Or, il ne pouvait arriver à ce but que par le recouvrement de la répartition des terres abandonnées. Dans le projet général, il proposait soit d'acheter à l'amiable, soit d'enlever légalement aux landlords toutes les terres qui ne rendraient pas plus de 2 shellings et demi par acre. Ces terres, devenues propriétés de l'état, divisées en lots et affermées ou vendues, auraient insensiblement amené la formation d'une classe nouvelle de cultivateurs et la création d'un élément nouveau dans la société irlandaise. C'était toute une révolution ; le gouvernement anglais n'osa pas l'entreprendre. Il la conçut un moment, il en dressa la théorie ; mais, quand il fallut en venir à l'exécution, il recula. Ce fut une des plus grandes parmi les nombreuses preuves de faiblesse qu'il donna dans le cours de la dernière législature.

Le bill de secours pour les indigens (destitute relief bill), c'est-à-dire celui qui instituait des comités pour la distribution des soupes, et qui était en tête du plan ministériel, ne donna pas lieu à grande discussion. C'était une loi d'urgence ; elle fut poussée avec célérité dans les deux chambres. La seconde lecture en fut votée dans la chambre des communes le 2 février, dans la

chambre des lords le 15, et la sanction royale y fut donnée le 26. Ce qui préoccupait par-dessus tout l'opinion publique, ce qui, au dedans et au dehors du parlement, soulevait les discussions les plus passionnées, c'était la loi des pauvres. Le ministère sentait que c'était un grand pas ; il hésitait, tergiversait. Il avait présenté le bill, mais il ne se pressait pas de le faire avancer. M. Roebuck était tous les jours à ses trousses, sans lui laisser un moment de relâche, et soulevait sans pitié de continuelles tempêtes parmi les irascibles Irlandais. La clause principale de la loi des pauvres, la seule réellement fondamentale, c'était celle qui rendait obligatoire la distribution de secours aux indigens valides (able bodied paupers). Les propriétaires disaient, et avec raison, qu'une telle clause serait pour eux un arrêt certain de ruine ; que l'entretien non pas seulement des indigens invalides, non pas seulement des pauvres admis dans les maisons d'asile, mais de tous les individus sans travail, était une tâche au-dessus de leurs forces, et que la taxe des pauvres non-seulement absorberait, mais dans beaucoup de cas dépasserait le chiffre total de leur revenu. De l'autre côté, on leur répondait : « C'est possible ; mais ces trois ou quatre millions d'individus ne peuvent pourtant pas mourir de faim. Il faut que quelqu'un s'en charge. Si ce n'est pas vous, il faudra que ce soit nous. L'Irlande retombera encore sur l'Angleterre. Chacun pour soi, chacun chez soi. »

Ce fut sur ce terrain que s'établit toute la lutte, et elle fut poursuivie de part et d'autre avec une animosité excessive. Les Irlandais accusaient les spéculateurs de la Cité de vouloir les faire exproprier. « Je sais bien, disait sir Henry Barron, que les landlords de l'Irlande sont pourchassés à outrance, afin que les capitalistes anglais se jettent sur leurs terres. Voilà la vérité. La clameur publique a été soulevée par l'organe des intérêts marchands. On

ameute l'opinion contre nous ; puis, quand on nous aura ruinés, c'est la Cité de Londres qui empochera les rentes. »

Ces prédictions étaient présentées sous des couleurs un peu trop irlandaises, mais elles avaient néanmoins beaucoup de vrai. Il est certain que la plus grande partie des hypothèques qui pèsent sur les terres de l'Irlande sont entre les mains d'hommes d'affaires et de prêteurs d'argent, et que la plupart des expropriations devaient se faire à leur profit. C'est sans doute cette certitude de la ruine prochaine de la moitié des propriétaires d'Irlande qui causait les hésitations et les lenteurs du gouvernement anglais. Il fut long-temps avant de se décider à introduire dans le bill la clause formidable de l'entretien des indigens valides. Ainsi, le marquis de Lansdowne, président du conseil, qui était chargé de la conduite du bill dans la chambre des lords, déclarait que cette clause n'y serait pas comprise, mais il faisait cette déclaration dans la chambre des landlords. Or, dans l'autre chambre et dans la presse, la question n'était pas si facile à résoudre, et ce n'était pas un ministère aussi faible, aussi irrésolu et aussi vacillant que le ministère actuel, qui pouvait tenir tête à l'entraînement de l'opinion.

D'ailleurs, le moment critique, le quart d'heure de Rabelais, allait arriver. C'était bien de faire de grands projets, de se montrer libéral, mais il fallait payer. Le chancelier de l'échiquier vint faire le 22 février, dans la chambre des communes, l'exposé de la situation financière du pays. Il y avait un côté de la médaille très brillant, celui de l'Angleterre. Sir Charles Wood débuta en disant qu'au commencement de l'année il y avait dans le trésor une balance de 9 millions sterling (225 millions de francs). Le revenu était en pleine voie de prospérité ; l'ancien chancelier de l'échi-

quier en avait estimé l'excédant probable à 700,000 liv. sterl. (17,500,000 fr.), et il se trouvait être de 3 millions livr. sterl. (75,000,000). On prévoyait, il est vrai, une crise commerciale et manufacturière ; mais elle était attendue, par conséquent elle avait perdu la moitié de son danger. Enfin l'Angleterre, si elle avait été seule, n'aurait eu ni embarras, ni inquiétudes, ni insomnies ; mais elle n'était pas seule : l'Irlande pesait sur elle de tout son poids ; suspendue à ses mamelles rebelles, elle les épuisait et les mordait jusqu'au sang. Tout l'argent qui arrivait au trésor anglais, il le fallait reverser dans les rues et dans les grandes routes irlandaises. Le chancelier de l'échiquier retourna la médaille. Il venait de dire : Voilà ce que vous ont rapporté vos douanes, votre accise, votre income-tax ; » il eut à dire ensuite : « Voilà ce que vous coûte l'Irlande. » À la fin de janvier, il y avait 571,000 hommes employés par l'état à casser des pierres sur les routes ; l'administration seule de ces travaux coûtait plus de 500,000 francs. Il avait été dépensé 7,500,000 francs en achats de grains. Le trésor avait émis 50 millions de francs de bons de l'échiquier pour subvenir aux travaux publics. En résumé, les dépenses étaient de 25 millions de fr. par mois. Elles étaient évaluées, pour l'année qui devait finir au mois d'août suivant, à 10 millions sterling (250 millions) ; 2 millions étaient déjà payés, il restait à pourvoir aux 8 autres. Sir Charles Wood termina son exposé en demandant la faculté de faire un emprunt de 200 millions de francs. On sait que l'emprunt fut adjugé, trois jours après, à MM. de Rothschild et Baring ; l'opération se fit avec la promptitude et la décision qu'on apporte en ces sortes d'affaires de l'autre côté de l'eau.

Le même jour qu'elle autorisait l'emprunt de 200 millions pour l'entretien immédiat des pauvres, la chambre des com-

munes autorisait aussi une avance de près de 40 millions aux landlords pour l'amélioration de leurs terres. Le tout fut accordé à l'unanimité, mais avec un redoublement d'objurgations et de menaces. Il était impossible de dire plus éloquemment : « C'est la dernière fois qu'on vous donne ; ne repassez plus. » M. Roebuck, tout naturellement, fut le premier à l'attaque.

« Je voudrais bien, dit-il, avant de voter ainsi 10 millions pour l'Irlande, savoir quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard de la loi des pauvres. J'entends dire que soixante-dix des plus grands propriétaires sont contre le bill. Pourquoi n'impose-t-on pas l'income-tax à l'Irlande ?... Le gouvernement n'a fait qu'ajouter à la détresse ; il a desséché les sources de la charité privée, a éloigné le peuple de la culture de la terre en lui donnant des travaux inutiles ; il s'est transformé lui-même en brocanteur de blé et en meunier. Il y a eu une irruption de la misère ; on a appris au peuple à compter sur le gouvernement et à ne rien faire ; l'emprunt excitera la même clameur pour du pain l'année prochaine, les mêmes cris de : Donnez ! donnez ! donnez ! Prenez garde que l'Irlande ne finisse par entraîner l'Angleterre dans une ruine commune. »

Ces récriminations amères étaient avidement accueillies par le public anglais, et reproduites avec bien plus de violence encore par le Times. Il y avait une véritable agitation organisée contre les propriétaires d'Irlande, et cette agitation prenait un caractère qui, dans tout autre pays, n'eût été rien moins que terroriste. Le plus inexorable et le plus infatigable ennemi des landlords, M. Roebuck, revint encore à la charge, et fit une motion pour que l'income-tax fût appliquée à l'Irlande. On sait que sir Robert Peel, en établissant la taxe générale sur tous les revenus, en avait fait

exempter l'Irlande. Nous citerons plusieurs passages du discours que fit M. Roebuck à cette occasion ; c'est un des plus cruels, des plus sanglans et des plus spirituels qu'eût entendus depuis longtemps le parlement anglais, et il pose nettement la question :

« En Angleterre, toutes les classes, l'artisan, le marchand, le propriétaire, contribuent au fonds commun, sans grommeler et sans murmurer ; mais en Irlande, personne ne paie de taxes ni pour sa maison, ni pour ses fenêtres, ni pour ses chevaux, ni pour ses domestiques, ni pour ses armoiries, ni pour rien. En Irlande, chacun peut ajouter à son train de maison sans payer de taxes. Oh ! sans doute, ce serait bien fâcheux de taxer l'étalage et le clinquant en Irlande, car ce serait taxer la moitié des bonheurs du pays… En Angleterre, le gentleman, le marchand, l'ouvrier, tous se font un devoir de soutenir les pauvres ; mais les gentlemen d'Irlande, les marchands d'Irlande, les artisans d'Irlande trouvent cela au-dessous d'eux. La maxime : « La propriété a ses devoirs comme ses droits » a trouvé un écho dans tous les cœurs d'Angleterre et d'Écosse ; elle n'a pas trouvé une réponse en Irlande… Tout ce que je demande, c'est qu'en Irlande, comme en Angleterre, le riche paie les taxes. Je demande que quiconque aura un revenu de plus de 150 livres paie la taxe du revenu comme nous. Avec l'aide de Dieu, nous verrons de quoi sont faits ces messieurs. S'ils nous menacent du rappel, eh bien ! nous le leur donnerons. Qu'est-il devenu, ce rappel, depuis qu'une calamité réelle a frappé le pays ? Vit-on jamais pareil spectacle ? Dans les temps prospères, ces gens-là étaient tous pour le rappel, tous pour le Celte contre le Saxon. Il a plu à Dieu de leur envoyer la famine. Aussitôt, voilà tous ces braillards réduits au silence ; tous ces bavards rampans ont le corps et l'esprit terrassés, anéantis. Ils n'ont rien à proposer, mais ils ont tout à demander. Tous

les membres de leur corps sont complètement inertes et inutiles, excepté leur langue, et avec cette langue ils crient : Encore ! encore ! encore ! L'insulteur du Saxon et l'avocat du Celte est rentré dans son coin, d'où l'on n'entend sortir qu'une voix suppliante demandant du secours. Voilà vos rappeleurs ! Tournez-vous maintenant vers l'Angleterre, qu'y verrez-vous ? Une nation brave supportant bravement ses maux, et dont le courage commande la sympathie... Il est venu chez moi l'autre jour deux prêtres catholiques arrivant d'Irlande en députation. La première chose qu'ils m'ont dite est ceci : « Monsieur, ne croyez pas que les membres de la chambre qui y viennent d'Irlande y représentent réellement l'Irlande. Ils n'en représentent que les propriétaires. Eh bien ! nous, les prêtres, qui sommes du peuple, qui connaissons ses sentimens, qui vivons avec lui, nous sommes envoyés ici pour vous dire de sa part : Ne croyez pas un mot de ce qui vous sera dit dans la chambre des communes par les députés de l'Irlande. » « ... On dit que les propriétaires d'Irlande ont beaucoup d'influence sur le gouvernement, car ce sont eux qui dominent dans la composition du cabinet. Est-il nécessaire de les nommer ? Je pourrais vous citer le marquis de Lansdowne, le marquis de Clanricarde, tous deux dans le cabinet, sans compter lord Monteagle, qui n'y est pas, mais qui voudrait bien y être, et qui cogne à la porte. Je pourrais citer un noble lord qui agite l'Europe dans ses fondemens, lord Palmerston. Je pourrais nommer aussi le duc de Devonshire, et un autre noble lord qui, pour ne pas être dans le cabinet, est un des magnats du pays, le comte Fitz-William ; mais il y a quelqu'un de plus puissant encore que lord Fitz-William, c'est le peuple d'Angleterre... Je pourrais en nommer bien d'autres. Nous avons là de grands lords, de grands propriétaires d'Irlande, qui, à la face du peuple d'Angleterre, ont

constitué un ministère exclusif à leur profit. Le reste du cabinet, je le respecte beaucoup, mais ce sont des zéros dans cette question. J'ai toujours regardé lord John Russell comme un homme brave : c'est la particularité de son caractère que j'aime le plus ; mais je puis lui dire que, s'il ne présente pas un bill des pauvres avec ses autres bills, l'Angleterre les rejettera tous en masse… Quand sir Robert Peel a présenté l'income-tax avec son perpétuel sourire, ce devait être pour trois ans ; mais il savait bien que ce serait pour toujours. Mon Dieu ! ce n'est pas la peine de nier, nous savons tous très bien que nous la paierons jusqu'à la fin de nos jours. Il n'y a pas un des plus jeunes membres de cette chambre (et il y en a beaucoup de trop jeunes pour y être), qui ne soit sûr de mourir en la payant. Il faut que les Irlandais goûtent une bonne fois de ce qu'ils ne connaissent pas, les plaisirs de l'indépendance. Voyez un peu ce qui arrivera. Après avoir nourri les Irlandais en 1847, il faudra les nourrir en 1848 ; mais supposez que nous ayons une mauvaise récolte, où en serons-nous ? Non, il n'y a rien de pareil dans l'histoire du genre humain, depuis la Genèse jusqu'à nos jours : un peuple de huit millions d'individus nourris par un autre ! Souvenez-vous, représentans de l'Angleterre, que vous allez bientôt comparaître devant la nation, et qu'elle vous demandera des comptes terribles. »

La motion de M. Roebuck ne pouvait avoir et n'eut aucune suite ; on ne pouvait songer sérieusement à imposer l'income-tax à des gens déjà ruinés. M. Roebuck n'avait voulu que placer un de ces discours anti-irlandais et monter l'opinion publique. Du reste, il y réussissait ; ces harangues passionnées, secondées par les sorties quotidiennes du Times, ne laissaient plus au ministère d'autre ressource que de céder. Il céda en effet. Lord John Russell vint annoncer positivement que les secours aux indigens va-

lides seraient compris dans la loi, et en réponse aux dénonciations de M. Roebuck il déclara que les grands propriétaires d'Irlande qui faisaient partie du cabinet étaient les premiers à proposer cette clause du bill, et qu'il faisait cette déclaration en leur nom. En vain les Irlandais sacrifiés tentèrent-ils un dernier effort auprès du gouvernement. Une députation se présenta chez lord John Russell avec une protestation contre le bill signée par soixante-quatre pairs et quarante-trois membres irlandais des communes. Le premier ministre leur fit cette question terrible : « Avez-vous quelque chose à proposer à la place ? » Ils restèrent silencieux ; leur sentence était prononcée. Ils le sentirent ; ils abandonnèrent la lutte dans la chambre des communes, et le 19 mars la clause tant redoutée fut, au milieu d'un excessif tumulte, votée à une majorité de 242 voix contre 36.

La fin du carême de 1847 fut signalée par une cérémonie assez anglaise. La reine ordonna un jeûne général et national pour apaiser la colère divine qui frappait si cruellement la terre. Un jeûne pour remède à la famine, c'est ce qui fut appelé assez spirituellement de la médecine homœopathique. Ce fut une chose très curieuse que la manière dont cet acte de pénitence fut accueilli par la presse et par le public. Le Times, par exemple, prit la chose très au sérieux, et la justifia, du reste, par d'excellens raisonnemens. C'est ainsi qu'il disait :

« La calamité qui nous a frappés est sans doute l'œuvre de Dieu, en tant qu'elle a détruit toute une récolte ; mais c'est évidemment aussi l'œuvre de l'homme, en ce que c'est à l'imprévoyance, à l'aveuglement, à la négligence de l'homme que nous la devons. Le ciel donne l'abondance et la prospérité à la prévoyance et à la prudence. Une pareille calamité en présence de

tant d'avertissemens, est un crime national. L'empire tout entier a sa part dans l'oppression et l'incurie honteuse qui ont laissé des millions d'hommes partager la nourriture, les habitations et les mœurs des porcs. Cette riche et puissante nation, qui se vante d'être à la tête de la civilisation et de la religion, elle a permis qu'à cinq heures de ses rivages, et pour ainsi dire dans son propre sein, il s'amoncelât une masse de pauvreté et de désorganisation sans pareille dans le monde entier. »

Que disait, de son côté, le parti philosophique ? Il s'exprimait ainsi par l'organe du Morning Chronicle :

« Le document extraordinaire par lequel on nous commande ce jeûne, et copié, nous le supposons, de quelque document semblable du temps d'Henri VIII ou d'Élisabeth, sauf qu'il manque de cette force d'expression que donnait en ce temps-là la sincérité, s'arroge de la familiarité avec les secrets conseils de Dieu jusqu'à menacer de « la colère et de l'indignation divines » tous ceux qui négligeront ce pieux devoir. Il suffit de connaître les opinions des classes éclairées de ce pays pour savoir comment sera reçue une pareille momerie… »

Àen juger d'après la conduite de la population en général, le Chronicle eut à peu près raison ; on put même remarquer à cette occasion qu'un assez notable changement semblait s'être opéré depuis quelques années dans les habitudes, sinon dans les sentimens du peuple anglais. Ainsi, quinze ans auparavant, à l'époque du choléra-morbus, un jeûne national avait également été ordonné en Angleterre ; il y fut religieusement observé, et il paraît qu'il y eut ce jour-là dans les églises de Londres seulement plus d'un demi-million de communians. Il n'en fut pas de même en 1847 ; le peuple anglais se montra en général moins enclin à faire péni-

tence. Était-ce parce que la calamité dont on avait à implorer le terme tombait seulement à côté de l'Angleterre ? Nous ne saurions le dire ; mais toujours est-il que le jour de pénitence fut, sauf quelques exceptions, surtout des exceptions officielles, plutôt un jour de réjouissance. Toutes les boutiques se fermèrent comme pour un dimanche ; il faisait très beau temps, et le peuple anglais, fuyant la tristesse dominicale, alla encombrer les bateaux à vapeur et inonder les parcs et les jardins publics.

Réconforté par le jeûne, le parlement se remit à sa tâche. La loi des pauvres était maintenant passée sur le terrain de la chambre des lords. Ces malheureux landlords irlandais allaient enfin avoir un peu de répit et sortir pour quelque temps des griffes de M. Roebuck. Chez les lords, ils étaient un peu chez eux. Voyant qu'il n'y avait rien à espérer dans la chambre des communes, ils y avaient quitté la partie, et ils avaient remis leurs affaires entre les mains de lord Monteagle et de lord Stanley.

Lord Monteagle était autrefois connu sous le nom de M. Spring Rice. Il avait été chancelier de l'échiquier dans le ministère de lord Melbourne, il avait été fait pair, et avait acquis des biens considérables en Irlande. Les Irlandais ne pouvaient choisir un meilleur avocat ; il était très fin, très habile, et ce qu'on appelle en anglais clever. Ce fut lui qui prit dans la chambre des lords la conduite de l'opposition contre le bill des pauvres. Avant même que le bill y fût introduit, il avait commencé l'attaque à l'aide d'une de ces motions nominales qu'on fait en Angleterre pour soulever une discussion. Le bill rencontrait dans la chambre haute très peu de sympathies. Lord Lansdowne, qui le présentait, reconnaissait lui-même que la clause principale était une expérience hasardeuse et dangereuse. Lord Brougham déclarait que

c'était la proposition la plus alarmante qu'il eût de sa vie vu faire dans le parlement ; mais de toutes les prédictions, de toutes les réprobations dont cette loi fut l'objet, les plus sinistres et les plus éloquentes furent celles de l'archevêque de Dublin.

Le docteur Whately est le prélat le plus libéral peut-être de l'église anglicane, et regardé dans le clergé comme un philosophe. C'est, dans tous les cas, un des hommes les plus éminens de son pays, et il s'est fait connaître par ses écrits plus encore que par ses discours. L'opinion d'un tel homme emporte nécessairement avec elle une grande autorité. Eh bien ! nous n'avons jamais lu dans aucun livre un jugement plus accablant pour le peuple d'Irlande et pour l'Angleterre maîtresse de ce peuple que celui qu'en porta dans la chambre des lords l'archevêque de Dublin. Ainsi, on disait en Angleterre que les propriétaires irlandais, se voyant forcés de nourrir les pauvres, même dans l'inaction, aimeraient mieux les utiliser et leur donner du travail. À cela l'archevêque répondait que les pauvres, certains désormais de ne pas mourir de faim, refuseraient de travailler. Compter qu'ils chercheraient du travail, il déclarait que c'était « l'idée la plus chimérique qu'il y eût au monde. »

« Je parle, disait-il, d'après ma propre expérience. Je suis habitué à étudier soigneusement l'ouvrier irlandais ; j'ai toujours trouvé que, s'il sait que son emploi dépend de ses efforts et de sa bonne conduite, il travaillera volontiers pour une très maigre pitance. L'irlandais est accoutumé à un travail dur ; il est toujours sur le bord de la ruine, et se contente purement et simplement de la mesure nécessaire pour vivre. Donnez-la-lui, il ne travaillera pas du tout, et ses habitudes d'industrie seront détruites pour toujours. L'ouvrier anglais est accoutumé à un mode d'existence

plus relevé. Outre le nécessaire, il possède aussi quelque peu de superflu. Il a une habitation décente, il est bien vêtu, sa femme et ses enfans ont des dehors convenables, son cottage a même parfois quelques objets d'ornement. Donner à cet homme le simple nécessaire dans un temps de calamité publique n'aurait aucun danger, parce qu'il serait toujours désireux et empressé de retourner à sa condition antérieure ; mais, pour l'ouvrier irlandais, un pareil état de choses serait du luxe. »

L'archevêque de Dublin prédisait donc que le nombre des pauvres ne ferait qu'augmenter. Les forcer à travailler, c'était une tentative inutile, dans tous les cas dangereuse. Les inspecteurs n'oseraient pas refuser des secours à ceux qui les demanderaient, ou bien ils seraient désignés à la justice populaire. « Si j'étais un des inspecteurs, disait l'archevêque, je ne donnerais pas une demi-journée de ma vie. » De plus, ceux qui voudraient donner le mauvais exemple de travailler seraient eux-mêmes marqués comme des victimes. La distribution des soupes, qui avait commencé depuis quelque temps, confirmait déjà ces tristes prévisions. Contens de leur pitance, les ouvriers restaient les bras croisés, assis sur le bord des routes. Les pêcheurs abandonnaient leurs barques et leurs filets, et se couchaient sur le rivage comme des lazzaroni. L'archevêque en citait auxquels il avait offert de les équiper et de leur donner des provisions ; il avait été obligé d'y renoncer. Et pourquoi ? « Si on leur avait donné des provisions, disait-il, ils les auraient consommées à terre ; si même on les avait mis en mer avec leurs barques approvisionnées, ils seraient revenus à terre dans la première nuit, auraient rapporté les provisions à leurs familles ; et, comptant sur la charité publique, quand elles auraient été épuisées, ils seraient restés les bras croisés. » Et en citant de pareils exemples, l'archevêque de Dublin les

couronnait par cette parole, juste peut-être, mais horriblement dure et cruelle : On ne peut pas confier à ces gens-là un morceau de pain.

La conclusion de ce discours est remarquable ; nous devons la citer comme une page éloquente et vigoureuse de l'histoire contemporaine. Les résultats futurs de la loi des pauvres y sont retracés de main de maître. L'archevêque terminait ainsi :

« Vous aurez bientôt en Irlande, non plus deux millions de pauvres, comme aujourd'hui, mais trois, mais quatre millions. Déjà en beaucoup d'endroits les campagnes, avec les fermes abandonnées, ressemblent aux déserts de l'Arabie. Je ne parle point dans l'intérêt des propriétaires irlandais, ni pour préserver leurs terres de la confiscation, car confisquées elles seront. Je parle plutôt pour ce malheureux peuple, qui bientôt sera dans une détresse plus grande que jamais, parce que, quand tout le revenu du pays aura été absorbé, et que les terres seront abandonnées comme des sables, les souffrances deviendront incalculables. On imposera des taxes, et la ruine se propagera comme le feu. On ne pourra lever que la moitié de la première taxe ; alors on en imposera une seconde. De celle-ci on ne lèvera que le quart ; alors on en imposera une troisième, mais qui ne rendra rien du tout. Voilà quelle sera la marche de votre loi des pauvres. Quand les taxes ne rendront plus, on fera appel soit aux districts voisins, soit au trésor public. Si l'on veut frapper d'un impôt additionnel un district voisin, il deviendra aussitôt insolvable, et, comme dans le commerce la banqueroute d'une maison entraîne la chute de plusieurs autres, l'insolvabilité d'un district amènera aussi celle de beaucoup d'autres. Le mal s'étendra comme un incendie dans toute l'Irlande, jusqu'à ce que le royaume-uni tout

entier soit obligé de s'imposer une taxe nouvelle, et c'est ainsi qu'on arrivera précisément à ce qu'on veut fuir. Je désirerais de tout mon cœur qu'il fût possible d'introduire cette loi en Irlande sans détériorer la condition du peuple, même au prix de la moitié de la ruine des propriétaires irlandais ; mais c'est impossible. Il est physiquement impossible que la terre d'Irlande suffise à l'entretien des pauvres. La somme d'indigence qui serait dès aujourd'hui même jetée par la loi nouvelle à la charge de la propriété serait plus que le revenu tout entier du pays ne pourrait porter, à tel point que, quand même la terre serait offerte pour rien, avec la seule condition du paiement de la taxe, personne n'en voudrait. Le gouvernement ferait mieux de confisquer d'un seul coup tous les biens des propriétaires irlandais, de les prendre pour lui-même et de faire sur le trésor, aux propriétaires dépossédés, des pensions suffisantes pour les entretenir pendant le reste de leur vie. La terre ne vaudrait plus rien. La proposition à résoudre serait celle-ci : la possibilité d'entretenir un nombre donné d'oisifs sur un certain espace de terrain, ce terrain étant un désert… L'expérience que vous allez tenter est une des plus aveugles que l'on ait jamais pu imaginer. Vous ne pourrez pas même y renoncer, si elle ne réussit pas ; vous vous engagez dans une voie sur laquelle il n'y a pas de retour possible. Arrêtez-vous avant de commencer le facilis descensus d'où l'on ne revient pas, car une fois que vous aurez déclaré qu'en Irlande tout homme valide qui sera indigent ou voudra se dire tel, et sera sans emploi, aura droit à un secours légal, vous en verrez aussitôt doubler le nombre. Une fois dans cette voie, vous ne pourrez pas vous arrêter avant d'avoir absorbé le revenu entier du pays, et alors vous aurez des jacqueries, des insurrections, des soulèvemens des masses, jusqu'à ce que la législature, honteuse et repentante, se voie forcée de rétrograder, si

elle le peut, après avoir passé deux fois la mesure de misères et dix fois la somme de dépenses qu'elle voudrait éviter aujourd'hui à l'aide de cette loi désespérée. »

Ces avertissemens effrayans étaient de nature à troubler l'esprit des plus hardis législateurs. Le parti des landlords profita de l'immense effet qu'ils avaient produit, et lord Monteagle proposa et fit passer dans la chambre des lords un amendement qui limitait la durée de la fameuse clause au 1 août 1848.

Les lords ne prévoyaient peut-être pas la tempête qu'ils allaient soulever dans l'opinion publique. Les hommes sages, comme lord John Russell, comme sir James Graham, l'ancien ministre de l'intérieur, jugèrent que la résistance était impossible. Les règlemens ne leur permettaient pas de parler dans la chambre des communes de ce qui se faisait dans la chambre des lords ; mais ils faisaient des allusions significatives à ce qui se passait, selon la locution usitée, dans un autre lieu. M. Roebuck était obligé de se taire, et probablement se mordait les lèvres jusqu'au sang ; mais la presse radicale fulminait des dénonciations furieuses contre le parti des propriétaires. L'Angleterre souffrait elle-même de la famine. Les travaux étaient suspendus, les manufactures arrêtées, des milliers d'ouvriers sans emploi vivaient sur leurs épargnes, et cependant il fallait continuer à verser millions sur millions dans cette terre toujours aride et altérée de l'Irlande. Puis l'orgueil anglais souffrait profondément de voir l'attention et la pitié du monde entier fixées sur la sœur de l'Angleterre. Les secours provenant des souscriptions ouvertes en France, aux États-Unis, dans toute l'Europe et toute l'Amérique, étaient reçus comme autant d'humiliations. Nulle part ce senti-

ment tout particulier de jalousie, d'amertume et de honte n'était plus ouvertement exprimé que dans le Times, lorsqu'il disait :

« L'honneur anglais, la gloire anglaise, sont compromis par tout ce qui se passe. L'Irlande, la sœur de l'Angleterre, son ancienne conquête, mendie et reçoit aujourd'hui les aumônes de la terre entière. Pouvons-nous être satisfaits d'entendre nos rivaux et nos calomniateurs, qui ont toujours le nom de l'Irlande à la bouche, faire la charité à nos malheureux compatriotes ? De toutes les parties des États-Unis il arrive des souscriptions. Il y en a eu à Constantinople, et le sultan y a largement contribué. Le pape a ordonné des prières et des quêtes pour l'Irlande. Que nous recevions ces témoignages de sympathie des Indes orientales et occidentales, passe encore ; mais devons-nous entendre dire avec un plaisir sans mélange que Marseille a donné plus pour les Irlandais que pour les inondés de son propre pays ? Or, ces appels à la pitié de l'univers ne sont pas nécessaires. L'Irlande peut se soutenir elle-même aussi bien que la France ou tout autre pays. Il y a des parties de la France et de la Belgique encore plus pauvres qu'elle. La seule différence est dans l'inhumanité des propriétaires. Toute la terre fait leur devoir pour eux. Et pendant ce temps-là, notre pays, cette Angleterre qui donne 250 millions à l'Irlande, passe dans le monde entier pour un tyran ou un mendiant ! Il faut que cela finisse. »

Ces menaces, répétées tous les jours, animaient singulièrement l'opinion. On arrivait à prêcher une croisade contre la chambre des lords et contre la propriété. Les élections générales allaient bientôt se faire ; c'était une mauvaise question à jeter aux passions populaires. Tous les efforts du gouvernement tendirent donc à reprendre le terrain qu'il avait perdu. L'amendement de

lord Monteagle pouvait être repris au passage dans une des nombreuses formes que les lois anglaises ont à traverser ; le ministère rassembla ses forces, et il fit révoquer la première résolution. Cette rétractation de la chambre des lords mit un terme à la longue lutte qui avait occupé toute la session, et la loi des pauvres fut enfin imposée à l'Irlande.

Nous l'avons dit, c'est une révolution, une révolution qui s'accomplira par des voies légales, lentes peut-être, mais qui n'en sera pas moins profonde. Déjà les prédictions de cet épouvantable discours de l'archevêque de Dublin sont en partie réalisées. Avec la certitude des secours légaux, le nombre des pauvres s'est accru dans une proportion inouie, à ce point qu'il y a quinze jours, l'état faisait quotidiennement distribuer de la soupe à plus de trois millions d'individus. Eh bien ! l'Irlandais n'est pas comme l'Anglais ; il est plutôt comme l'Italien, qui vit avec un sou par jour. Il ne connaît pas le bien-être, et, ne l'ayant jamais connu, peut-être n'en éprouve-t-il pas le besoin. Cette soupe misérable lui suffit ; il ne mettra pas un pied devant l'autre pour améliorer sa condition. Les pauvres n'ont donc fait que se multiplier, et leur nombre s'est encore accru de tous ceux qui émigraient autrefois en Angleterre, et qui, dans ces derniers temps, sachant qu'ils trouveraient chez eux de la soupe, y sont restés. Cette invasion, qui effrayait tant l'Angleterre, elle a été refoulée ; le flot est remonté à sa source.

Jusqu'à présent, c'est l'Angleterre qui a payé. Depuis deux jours, elle a dit à l'Irlande : « C'est votre tour. » C'est le 12 de ce mois, c'est dimanche dernier, que la tâche de l'état a cessé, et qu'a commencé celle des propriétaires irlandais. Désormais c'est la terre qui devra payer la taxe des pauvres.

Mais, malheureux pays ! ceux qu'on y appelle les riches sont à peine au-dessus de la condition des pauvres ; ils n'ont pas de rentes, ils n'ont que des dettes. La terre est grevée, obérée ; elle appartient aux prêteurs d'argent. La taxe des pauvres est supérieure au revenu de toute la terre. Dans le nord et dans l'est, où il y a plus d'industrie, plus de richesse, les propriétaires pourront échapper à la ruine ; mais, dans le sud et dans l'ouest, patrie de la misère, c'en est fait d'eux.

Au moment où nous écrivons, la lutte est engagée entre le propriétaire et la loi. Le landlord ne nie pas sa dette, il dit simplement : « Je ne puis pas payer. » Cette résistance passive se produit sur tous les points de l'Irlande. Que fera le gouvernement ? Là où il n'y a rien, dit le proverbe, le roi perd ses droits. Si l'on veut exécuter rigoureusement la loi, les terres des insolvables seront saisies et mises aux enchères ; mais, en admettant que le gouvernement en vienne à cette extrémité, dans quelle carrière nouvelle d'inextricables embarras ne va-t-il pas entrer ? Des terres mal cultivées, couvertes d'une population qui s'y attache comme à une proie, et qu'on ne pourra en arracher que par la force, ne trouveront pas facilement des acheteurs. Le danger éloigne le capital. Si donc l'état confisque la terre, il sera obligé, dans presque tous les cas, d'en rester le détenteur, de la cultiver, de l'exploiter, de la faire valoir. Qui sait ? c'est peut-être le seul moyen de faire quelque chose de l'Irlande ; mais, pour un gouvernement moderne, un gouvernement constitutionnel, et surtout un gouvernement aristocratique, cette introduction d'une loi agraire est une bien dangereuse expérience.

Nous avons cru devoir retracer avec quelque détail l'histoire parlementaire de cette loi des pauvres, parce qu'elle renferme

une grande leçon. Cette race de landlords, qui est aujourd'hui si durement frappée, c'était en Irlande le parti anglais, la garnison anglaise. Et par quelles mains est-elle frappée ? Par les mains de l'Angleterre. C'est l'expiation imposée par des complices ; c'est un acte de justice populaire exécuté par une trahison. Nous avons rarement vu dans l'histoire un enseignement plus éloquent.

John Lemoinne.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Irlande_et_le_parlement_anglais_en_1847. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.